

## Conditions générales de vente et d'utilisation

Ce jeu est exploité par la société ANTOINE CLEMENT-ROUSSET, ci-après nommée « LA SOCIETE ». Les prestations de service fournies dans le cadre de ce jeu le sont exclusivement sur la base de ces Conditions générales de vente et d'utilisation (CG).

Contenu :

Conditions générales de vente et d'utilisation .....	1
Champ d'application .....	1
Modification des conditions par LA SOCIETE .....	2
Prestation .....	2
Accepter un contrat d'utilisation de jeu et enregistrement d'un compte de jeu gratuit .....	3
Achat de fonction Premium .....	3
Droit d'utilisation des fonctions Premium .....	4
Informations relatives au droit de rétractation .....	5
Effets de la rétractation : .....	5
Compensation, droits de rétention.....	5
Fonctions Premium .....	5
Dons .....	6
Obligations de l'utilisateur .....	6
Défauts du jeu.....	8
Responsabilité de LA SOCIETE.....	8
Durée du contrat et résiliation .....	9
Protection des données et publicité .....	10
Dispositions finales .....	10

### Champ d'application

(1) Il est expressément fait opposition à la validité de toutes conditions générales de l'utilisateur/utilisatrice du jeu (ci-après « utilisateur »).

D'éventuelles conditions générales d'utilisateurs ne s'appliquent que si LA SOCIETE y a expressément consenti par écrit.

(2) En sus desdites CG sont également valables les règles applicables aux jeux, les règles applicables aux forums et le mode d'emploi de jeu affichés sur la page Web « aide » du jeu.

(3) Ces CG sont publiées exclusivement sur les pages du jeu. L'utilisateur est libre de les télécharger, de les enregistrer sur son disque dur, sur un média de données permanent ou de les imprimer. Lesdites CG ont également été enregistrées par LA SOCIETE et peuvent être envoyées à l'utilisateur (par e-mail) sur simple demande écrite.

(4) Les CG s'appliquent à tous les utilisateurs du jeu. L'utilisateur valide son engagement au moment de l'acceptation du contrat d'utilisation de jeu. Lors de son inscription au jeu, l'utilisateur sera invité à accepter les CG qui seront alors valables pour n'importe quelle utilisation du jeu.

(5) LA SOCIETE offre le jeu exclusivement aux consommateurs. Est interdite toute utilisation du jeu à des fins lucratives ou autres en relation avec une activité professionnelle de caractère industriel ou commercial. Sont admises au jeu toutes les personnes qui sont âgées de dix-huit (18) ans au moment de leur enregistrement au dit jeu. Les mineurs n'ayant pas

encore atteint l'âge de dix-huit (18) ans ne sont admis à jouer qu'avec le consentement de leur tuteur légal, préalable à l'enregistrement au jeu. Par son enregistrement au jeu, l'utilisateur certifie expressément avoir atteint l'âge de 18 ans ou, - dans le cas de joueurs plus jeunes – posséder le consentement du représentant légal. LA SOCIETE peut décider que même le consentement du représentant légal ne suffit pas.

## Modification des conditions par LA SOCIETE

(1) LA SOCIETE se réserve le droit de modifier ou de compléter ces CG à tout moment sans effet rétroactif, dans la mesure où cela est considéré comme nécessaire et justifiable (notamment pour s'adapter à la jurisprudence et aux lois en vigueur, au développement de nouvelles technologies, à combler des failles juridiques, élargir l'éventail des prestations de LA SOCIETE, etc.). Dans l'éventualité où de telles modifications devaient perturber l'équilibre contractuelle entre les parties, celles-ci seraient alors abandonnées.

(2) Les utilisateurs seront avisés des modifications aux dites CG de façon appropriée. Cette notification sera transmise par l'envoi d'un message intégré dans le jeu sur le compte jeu du joueur, ou par l'envoi d'un e-mail à l'adresse indiquée par l'utilisateur. Ce dernier sera dans tous les cas informé de la modification lors de sa prochaine connexion via une notification mise en évidence.

(3) L'utilisateur peut faire opposition aux dites modifications des CG par écrit un (1) mois après avoir reçu l'avis et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance, par exemple en envoyant un e-mail à [contact@okord.com](mailto:contact@okord.com) pour adresser son opposition.

(4) Si l'utilisateur ne formule pas d'opposition aux modifications des CG à LA SOCIETE dans le délai d'un (1) mois après avis et avoir eu la possibilité d'en prendre connaissance ou s'il continue à utiliser le jeu, les CG modifiées ou complétées seront ainsi reconnues comme valides.

(5) Si l'utilisateur fait opposition dans les délais, LA SOCIETE est alors en droit de mettre fin au contrat sans préavis, et ainsi supprimer le compte de jeu. Les CG de départ s'appliquent jusqu'à l'expiration du contrat. Dans ce cas, l'utilisateur ne peut exiger le remboursement des dons ou achats de fonction Premium effectués dans le jeu.

(6) Dans son avis relatif aux modifications, LA SOCIETE attirera particulièrement l'attention de l'utilisateur sur son droit d'opposition et de résiliation du contrat, le délai et les conséquences légales, notamment en ce qui concerne l'opposition non exprimée.

## Prestation

(1) La prestation de LA SOCIETE consiste à mettre à disposition la page Web du jeu et le jeu même. LA SOCIETE offre le jeu gratuitement aux joueurs enregistrés dans une forme permettant le jeu ; seul le jeu est gratuit, l'utilisateur étant lui-même responsable des éventuels frais supplémentaires (ex. : pour la transmission des données, les logiciels ou matériels). De plus, LA SOCIETE permet à l'utilisateur d'acheter des fonctions Premium selon son appréciation, lui ouvrant d'autres fonctions et options de jeu qui peuvent lui procurer des avantages ou facilités dans le jeu et son environnement.

(2) L'utilisation du jeu est réservée aux joueurs qui ont préalablement accepté un contrat d'utilisation en s'enregistrant et en créant un compte de jeu. L'utilisation du jeu est possible dès qu'un contrat de jeu a été accepté et que LA SOCIETE a ouvert un compte de jeu pour ce joueur et pour le monde de jeu correspondant. Le joueur obtient à cette fin un droit non transmissible d'utilisation des fonctions gratuites du jeu dans sa version du moment. Ledit joueur n'a aucune obligation d'accepter un contrat d'utilisation de jeu ni l'ouverture d'un

compte de jeu. Sauf des dispositions contraires qui s'appliquent à chaque jeu ou monde de jeu, un joueur ne peut avoir qu'un compte de jeu.

(3) Le jeu ou les mondes de jeu, la valeur des fonctions Premium sont constamment actualisés, modifiés, élargis et modifiés afin d'assurer un intérêt constant et à long terme pour un grand nombre d'utilisateurs. En conséquence, l'utilisateur ne reçoit le droit d'utiliser le jeu ou les fonctions Premium que dans leur version du moment. L'utilisateur n'a aucun droit de rétention du jeu ou des fonctions Premium dans l'état existant lors de l'acceptation du contrat. L'utilisateur n'a aucun droit d'opposition à une modification du jeu. Les conditions particulières qui seraient mises en place de manière temporaire lors d'une modification du jeu ou des fonctions Premium par LA SOCIETE ne peuvent être contestées ou exigées par l'utilisateur.

(4) LA SOCIETE subdivise le jeu en mondes particuliers selon son appréciation. LA SOCIETE organise le jeu ou certains mondes de jeu, selon son appréciation également, en parties ou en jeu évoluant en permanence. L'utilisateur n'a pas droit de transférer son compte de jeu dans un autre monde. Le terme de « monde de jeu » est également utilisé ci-après lorsque le jeu est conçu pour évoluer en permanence ; dans ce cas, le terme de « monde de jeu » est à comprendre dans le sens de « durée du monde de jeu ».

(5) À la fin du monde de jeu, l'utilisateur ne peut exiger le remboursement ou le transfert des fonctions Premium.

(6) LA SOCIETE se réserve le droit d'arrêter le jeu ou certains mondes de jeu à tout moment, sans en exprimer les raisons. LA SOCIETE fournira un préavis approprié concernant la fin du jeu ou du fonctionnement du monde de jeu.

(7) LA SOCIETE ne s'engage pas sur un taux de disponibilité du jeu.

(8) LA SOCIETE ne s'engage pas sur un délai de réponse pour les requêtes envoyées aux Maîtres du Jeu (MJ) ou à LA SOCIETE.

(9) LA SOCIETE ne s'engage pas sur un délai d'action suite à une infraction constatée aux obligations de l'utilisateur.

## Accepter un contrat d'utilisation de jeu et enregistrement d'un compte de jeu gratuit

(1) La qualité de membre est acquise par l'acceptation par LA SOCIETE d'un contrat d'utilisation de jeu et l'ouverture d'un compte de jeu pour un des mondes de jeu.

(2) En remplissant le formulaire d'enregistrement, l'utilisateur fait une demande ferme d'acceptation de contrat d'utilisation de jeu à durée indéterminée. À cette fin, il lui faut remplir entièrement et correctement tous les champs de données du formulaire d'enregistrement.

(3) L'enregistrement est personnel. Une inscription par des tiers, notamment par les tiers qui enregistrent des personnes à titre professionnel auprès de divers prestataires de télé-services (services d'inscription et d'enregistrement) est interdite.

## Achat de fonction Premium

(1) LA SOCIETE propose à l'utilisateur un service qui lui permet de débloquent des fonctions Premium. Les fonctions Premium peuvent être achetées par l'utilisateur ou, à la discrétion de LA SOCIETE, être obtenus lors de certaines actions réalisées par l'utilisateur dans le jeu.

(2) En se connectant à son compte de jeu, l'utilisateur a accès à la boutique du jeu via l'icône « mode avancé ». Celle-ci contient un mode de gestion avancé. L'utilisateur a le choix entre plusieurs modes de paiement (PayPal, AlloPass).

Les informations concernant la période à laquelle les fonctions Premium seront disponibles sont également affichées. Un accord contractuel pour l'achat des fonctions Premium pour la durée sélectionnée est passé au moment où l'utilisateur clique sur le bouton « Acheter ».

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Acheter », une nouvelle page s'ouvre et celui-ci est invité à saisir les informations nécessaires pour effectuer la transaction. Les fonctions Premium ainsi achetées seront disponibles immédiatement après la vérification du paiement.

(4) Tous les services de paiement sont traités par des tiers et LA SOCIETE n'est donc pas responsable du bon déroulement de l'ensemble des transactions. En payant les sommes dues à LA SOCIETE par le biais d'un règlement, l'utilisateur s'acquiesce de ses obligations envers LA SOCIETE.

(6) La durée d'activation des fonctions Premium varie en fonction du tarif choisi et peut être modifiée à tout moment. Les informations techniques et autres conditions préalables sont disponibles sur le site Web du jeu.

(7) Dans l'éventualité où LA SOCIETE devait subir des frais de rejet de paiement ou des annulations résultant d'actions de l'utilisateur, LA SOCIETE se verrait dans l'obligation de suspendre tous ses services et de bloquer le compte de jeu de l'utilisateur avec effet immédiat. L'utilisateur reste redevable de tous les frais engendrés. Le compte de l'utilisateur sera débloqué lors du règlement complet des sommes dues, incluant des frais de gestion. L'utilisateur s'engage également à supporter les coûts liés au remboursement des sommes impayées et des frais de rejet de paiement.

Les frais de rejet seront facturés à hauteur de 5 €. L'utilisateur est libre de fournir les justificatifs prouvant qu'aucun dommage ou coût supplémentaire n'est survenu, ou encore que ceux-ci étaient de moindre importance. Les comptes de jeu ne peuvent être débloqués dans les pays suivants : Egypte, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Djibouti, Indonésie, Irak, Yémen, Jordanie, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Maurétanie, Oman, les Territoires Autonomes Palestiniens, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Tunisie, Émirats Arabes Unis, Vietnam et le Sahara occidental.

(8) Les fonctions Premium dont la période d'utilisation était déjà en cours seront remboursées au prorata temporis de la période de blocage du compte. De cette façon, tout bénéfice que l'utilisateur aurait dû obtenir grâce aux fonctions Premium tandis que son compte était bloqué sera compensé par le remboursement.

## Droit d'utilisation des fonctions Premium

(1) Lorsque le compte de jeu d'un utilisateur est crédité avec des fonctions Premium, l'utilisateur obtient un droit fondamental d'utilisation desdites fonctions Premium pour la durée choisie lors de l'achat. Concernant l'achat de fonction Premium, le terme « acheter » implique « l'acquisition d'un droit fondamental d'utilisation et incessible des fonctions Premium par l'utilisateur pour la durée choisie lors de l'achat ». Les termes « acheteur », « vendeur », « vente », « achat » et assimilés ont des significations correspondantes.

(2) Les fonctions Premium ne sont valables que pour le monde de jeu dans sa version localisée, à partir duquel ils ont été achetés et pour lequel elles ont été activées. Tout échange ou vente de fonctions Premium contre de l'argent réel est strictement interdit. En dérogation de tout autre accord et des droits de LA SOCIETE, les droits d'utiliser les fonctions Premium prend fin au moment où le contrat d'utilisation de jeu entre LA SOCIETE et l'utilisateur arrive à expiration, notamment lorsque ledit contrat prend fin. Dans cette situation, l'utilisateur ne peut demander que toute fonctions Premium précédemment activés mais non utilisés soit transférées vers un autre monde de jeu ou remboursées.

## Informations relatives au droit de rétractation

L'utilisateur est en droit de revenir par écrit par e-mail à [contact@okord.com](mailto:contact@okord.com), en indiquant son nom de compte, sur sa déclaration de volonté relative à l'acceptation d'un contrat d'utilisation de jeu et à l'acquisition de fonctions Premium, dans un délai de 7 jours, sans indication de motifs. Ledit délai commence à partir de la réception de cette information écrite, toutefois pas avant l'acceptation du contrat ni avant que LA SOCIETE n'ait rempli ses obligations d'informer.

Effets de la rétractation :

Dans le cas d'une rétractation valide, les prestations reçues de part et d'autre et les éventuels profits retirés sont à restituer (ex. : intérêts accrus). Si l'utilisateur ne peut rendre à LA SOCIETE les services et l'utilisation (ex. : bénéfices) reçus entièrement ou partiellement ou uniquement dans des conditions moindres, il doit le cas échéant lui fournir des indemnités équivalentes ou y renoncer. Cela peut avoir pour conséquence que l'utilisateur doive s'acquitter de ses obligations contractuelles de paiement jusqu'au moment de la rétractation du contrat. Il lui faut s'acquitter des obligations de remboursement dans un délai de 30 jours. Ledit délai commence pour l'utilisateur à partir de l'envoi de sa déclaration de rétractation et pour LA SOCIETE à partir de la réception de ladite déclaration.

Note particulière :

Le droit de rétractation de l'utilisateur expire avant terme, lorsque le contrat d'utilisation du jeu ou le contrat d'acquisition de fonction Premium est entièrement rempli par les deux parties à la demande expresse de l'utilisateur, avant que ce dernier n'ait fait usage de son droit de rétractation.

## Compensation, droits de rétention

L'utilisateur ne peut compenser les créances de LA SOCIETE à son encontre que par des prétentions contraires incontestées ou déclarée juridiquement valides. L'utilisateur ne peut exercer un droit de rétention que si sa prétention contraire repose sur le même lien contractuel. Il est interdit à l'utilisateur de céder ses droits envers LA SOCIETE à des tiers.

## Fonctions Premium

(1) L'utilisateur peut déverrouiller des fonctions Premium en cours de jeu.

(2) LA SOCIETE offre aux utilisateurs du jeu la fonction Premium suivantes :

- Mode avancé : mode de gestion permettant des actions plus facilement ou rapidement que via l'interface commune.

La page Web du mode avancé concerné contient les informations relatives aux fonctions Premium disponibles, leurs tarifs, leurs fonctions et les conditions qu'elles requièrent.

(6) LA SOCIETE se réserve en tout temps le droit d'offrir de nouvelles fonctions Premium, d'en modifier certaines ou de ne plus en offrir. Dans ce cas, les fonctions Premium déjà activées et dont la période a déjà commencé au moment de la modification ou de la suppression à venir de l'offre ne sont pas remboursées.

(7) À l'extinction d'un contrat d'utilisation de jeu entre LA SOCIETE et l'utilisateur (ex. : par expiration, arrêt de jeu ou d'un monde de jeu, fermeture du compte quel qu'en soit la raison), les fonctions Premium préalablement activées et dont la durée d'utilisation a déjà commencé au moment de la résiliation ne seront pas remboursées, même si la période d'utilisation n'a pas encore expiré.

## Dons

(1) Un utilisateur peut effectuer des dons à la société LA SOCIETE. L'utilisateur est conscient qu'il ne peut demander aucune contrepartie ou remboursement dudit don.

(2) LA SOCIETE s'engage à utiliser ces dons principalement à la promotion, le fonctionnement ou le développement du jeu.

## Obligations de l'utilisateur

(1) Un utilisateur ne peut avoir plusieurs comptes en même temps dans un même monde de jeu. Il est toutefois autorisé d'avoir un compte sur plusieurs mondes de jeu différents. LA SOCIETE se réserve le droit d'autoriser plusieurs comptes de jeu par utilisateur pour le jeu ou certains mondes de jeu. Dans ce cas, LA SOCIETE en avisera ledit utilisateur de façon appropriée.

(2) L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser les comptes des autres joueurs et à ne pas divulguer ses identifiants ;

(3) L'utilisateur s'engage à respecter les lois et prescriptions qui lui sont applicables en cours d'utilisation des jeux et des pages Web exploités par LA SOCIETE. Il s'engage également à s'abstenir de :

- Propager des propos injurieux, importuns, violents, faisant l'apologie de la violence, appelant à l'émeute, sexistes, obscènes, pornographiques, racistes, moralement répréhensibles ou autrement indécents ou interdits (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, par exemple l'identifiant, le nom de personnage, l'appellation de fiefs, forteresses, provinces, etc.) ;
- Injurier, importuner, menacer, effrayer, calomnier ou embarrasser les autres joueurs ;
- Propager des propos publicitaires, religieux ou politiques (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, par exemple l'identifiant, le nom de personnage, l'appellation de fiefs, forteresses, provinces, etc.) ;
- Accéder de façon illégale à des informations personnelles ou confidentielles d'autres utilisateurs ou de collaborateurs de LA SOCIETE, transmettre ou propager lesdites informations ou bafouer autrement la sphère privée des autres utilisateurs ou des collaborateurs de LA SOCIETE ;
- Propager des allégations erronées sur la race, la religion, le sexe, les penchants sexuels, l'origine, le rang social des autres joueurs ou des collaborateurs de LA SOCIETE (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, par exemple l'identifiant, le nom de personnage, l'appellation de fiefs, forteresses, provinces, etc.) ;
- Accéder de façon illégale à des informations confidentielles de LA SOCIETE, de transmettre ou propager lesdites informations ;
- Propager des allégations erronées sur LA SOCIETE, les Maîtres du Jeu ou un collaborateur de LA SOCIETE (cela comprend également toutes les appellations utilisées dans le jeu, par exemple l'identifiant, le nom de personnage, l'appellation de fiefs, forteresses, provinces, etc.) ;
- Prétendre être un Maître du Jeu (MJ), un collaborateur de LA SOCIETE, d'une entreprise liée ou d'un partenaire de LA SOCIETE ;
- Prétendre être un personnage fictif évoqué dans l'encyclopédie du monde de jeu ;
- Prétendre être un autre utilisateur actuellement enregistré dans même monde de jeu ;
- Utiliser des reproductions juridiquement protégées, des photos, graphiques, vidéos, pistes musicales, sons, textes, marques, titres, appellations, logiciels ou autres contenus sans l'accord du ou des titulaires des droits ni autorisation par la loi ou par des règles de droit ;

- Utiliser ou propager des contenus interdits ou illégaux ;
- Exploiter des erreurs de programmation (bogues) ;
- Prendre des mesures conduisant à une surcharge excessive du serveur et/ou pouvant porter une atteinte massive au déroulement du jeu pour les autres utilisateurs ;
- Pirater ou utiliser des cracks et/ou encourager ou suggérer le piratage ou l'utilisation de cracks ;
- Propager des logiciels falsifiés et/ou encourager ou suggérer la propagation de tels logiciels ;
- Charger (« upload ») des fichiers contenant des virus, chevaux de Troie, vers informatiques ou données détériorées ;
- Utiliser ou propager des logiciels automatiques, macros ou autres logiciels de triche ;
- Modifier le jeu, les pages Web du jeu ou parties de ceux-ci ;
- Utiliser des logiciels permettant la soi-disant exploration de données ou interceptant et collectant d'une autre manière des informations relatives au jeu ;
- Perturber les transmissions des serveurs de jeu et des serveurs des pages Web du jeu ;
- Pénétrer frauduleusement sur les serveurs du jeu ou les pages Web du jeu.

(4) L'utilisateur s'engage à respecter les règles du jeu en vigueur telles que décrites dans la page Web « aide » ou dictées par les Maîtres du Jeu (MJ) ;

(5) LA SOCIETE ne fournit qu'une plate-forme de communication entre les joueurs ; l'utilisateur est responsable du contenu des messages. La plate-forme est uniquement destinée aux communications concernant le jeu. Il est strictement interdit d'inonder la plate-forme de communication avec des messages à retransmettre, des chaînes de lettres, des systèmes à effet boule de neige ou tout autre forme de messages indésirables.

(6) L'utilisateur est seulement en droit d'utiliser le jeu avec les navigateurs internet usuels. Toute utilisation de programmes complémentaires, de scripts ou d'autres possibilités auxiliaires est expressément interdite.

(7) L'utilisateur s'engage à ne pas favoriser la progression d'un autre joueur de manière excessive au détriment de sa propre progression.

(8) Les jeux et les mondes de jeu doivent divertir l'utilisateur aussi longtemps que possible. C'est pourquoi il est important pour LA SOCIETE que les utilisateurs respectent les points (1) à (7) de ces règles et obligations. LA SOCIETE est en droit de recourir à un personnel qualifié ou à des programmes aptes à révéler de telles violations et à identifier l'utilisateur en cas de soupçon justifié. L'utilisateur est expressément renvoyé à la Politique de Confidentialité de LA SOCIETE.

(9) Le non-respect des règles et interdictions énumérées de (1) à (7) peut être sanctionné par l'annulation de la progression dans le jeu et/ou le blocage immédiat du compte de jeu selon la nature de l'infraction. Si une infraction venait à être détectée, l'un des employés qualifiés de LA SOCIETE serait habilité à décider, au cas par cas et en toute bonne foi, des mesures à adopter. L'utilisateur est conscient que la décision dudit employé est définitive. En outre, l'utilisateur accepte le fait que LA SOCIETE ne communiquera aucune information sur les méthodes employées pour détecter de telles infractions étant donné que celles-ci pourraient ensuite être contournées.

(10) Le non-respect des règles et interdictions énumérées de (1) à (7) peut entraîner, éventuellement après avertissement, le blocage ou la suppression immédiate du compte de jeu ou la résiliation avec effet immédiat du contrat d'utilisation de jeu pour motif valable. L'avertissement est superflu dans les cas d'infractions graves. L'infraction est considérée grave à la discrétion de LA SOCIETE.



(11) En cas de blocage ou de suppression du compte de jeu, LA SOCIETE s'engage à fournir la raison du blocage ou de la suppression du compte de jeu à l'utilisateur dudit compte par message dans le jeu. LA SOCIETE n'est en aucun cas tenue de fournir quelque justification de la raison communiquée à l'utilisateur et n'est pas tenue de communiquer sur le blocage ou suppression d'un compte de jeu aux autres utilisateurs du monde de jeu.

(12) LA SOCIETE se réserve le droit d'interdire à l'utilisateur de s'inscrire à nouveau au jeu à l'avenir suite à un blocage permanent, une suppression immédiate du compte de jeu ou la résiliation sans délai du contrat d'utilisation de jeu.

(13) L'utilisateur doit s'assurer que le mot de passe qu'il reçoit ou aura choisi reste secret et, pour des raisons de sécurité, qu'il soit changé régulièrement. Si un tiers accède au compte de jeu de l'utilisateur après avoir acquis les données d'accès non efficacement protégées, l'utilisateur sera considéré comme celui qui aura agi. L'utilisateur est libre de prouver qu'il n'a pas agi et que l'accès à son compte de jeu était protégé convenablement contre les autres utilisateurs.

(14) En règle générale, LA SOCIETE communiquera par message dans le jeu avec l'utilisateur, sauf disposition contraire de ces conditions générales ou accord contraire avec l'utilisateur. LA SOCIETE se réserve par ailleurs de choisir la forme de correspondance pour la communication écrite restante.

(15) Il est conseillé à l'utilisateur d'indiquer son nom de joueur, le monde de jeu ainsi que le compte de jeu faisant l'objet de sa demande, lors de chaque contact avec LA SOCIETE.

## Défauts du jeu

(1) LA SOCIETE met à disposition de l'utilisateur l'utilisation du jeu et des pages Web du jeu dans la version disponible du moment. Nonobstant ses droits en cas de défauts du jeu ou des pages Web du jeu, l'utilisateur n'a pas le droit de demander à ce qu'un état déterminé du jeu et/ou un éventail de fonctions du jeu ou des pages Web du jeu soient retenus ou établis.

(2) Il est conseillé à l'utilisateur, à titre de contribution au bon fonctionnement du jeu, de toujours signaler de façon appropriée les défauts survenant éventuellement dans le jeu ou les autres prestations et correspondances de LA SOCIETE et de les rapporter en indiquant tout message d'erreur reçu.

(3) Dans l'intérêt personnel de l'utilisateur et notamment pour des raisons de conservation de preuves, il lui est conseillé d'adresser ses réclamations à LA SOCIETE par e-mail à [contact@okord.com](mailto:contact@okord.com).

(4) LA SOCIETE n'assume aucune garantie au sens juridique, sauf stipulation contraire expresse écrite.

## Responsabilité de LA SOCIETE

(1) Dans la mesure où LA SOCIETE fournit des prestations à titre gratuit, elle ne répond en aucun cas d'autres dommages causés par faute lourde ou intentionnellement. Dans le cas de vices de droit, LA SOCIETE ne répond au-delà que pour les défauts dissimulés par dol.

(2) Dans la mesure où LA SOCIETE exige une contre-valeur pour ses prestations, elle répond de façon illimitée en cas de faute lourde ou intentionnelle. LA SOCIETE répond de plus en cas de non-respect d'obligations contractuelles essentielles dû à la négligence ou en cas de violation de garantie. Par obligations contractuelles essentielles, il faut entendre les obligations qui, en un premier temps, permettent l'exécution du contrat en bonne et due forme, dont la violation compromet le but du contrat et dont l'utilisateur est en droit



d'attendre l'exécution. Dans ce dernier cas, elle ne répond toutefois pas des dommages imprévisibles et sortant du cadre du contrat. Le délai de prescription des droits en accord avec les paragraphes 2-4 est de 2 ans. LA SOCIETE ne répond pas en cas de négligence légère des autres obligations.

(3) Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées ne sont pas valides en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle et/ou à la santé, ou en cas de prise en charge d'une responsabilité par LA SOCIETE. La responsabilité de LA SOCIETE découlant de la Loi française relative à la responsabilité des fabricants et du champ d'application de la Loi française sur les télécommunications demeure entière.

(4) Le montant du dommage prévisible est limité à 10 € par compte de jeu.

(5) Le montant de la responsabilité pour la récupération des données de l'utilisateur est limité aux frais nécessaires à ladite récupération de données qui auraient aussi été perdues par la sauvegarde régulière et appropriée ou qui, en l'absence de sauvegarde régulière et appropriée, peuvent être réparées de façon quelconque et avec des moyens raisonnables à partir de données lisibles automatiquement.

(6) Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées sont également valides eu égard à la responsabilité des employés, salariés, collaborateurs, représentants et auxiliaires de LA SOCIETE ; lesdites limitations et exclusions de responsabilité sont notamment aussi valides pour ce qui à trait à la responsabilité personnelle des propriétaires de parts, collaborateurs, représentants, organes et de leurs membres.

(7) Toute modification de la charge de la preuve au désavantage de l'utilisateur n'est pas liée aux régulations susmentionnées.

## Durée du contrat et résiliation

(1) Les contrats relatifs à l'utilisation de la version de base des mondes de jeux sont conclus entre l'utilisateur et LA SOCIETE pour une durée indéterminée, sauf disposition contraire figurant dans l'offre concrète de LA SOCIETE.

(2) Le contrat d'utilisation de jeu peut être résilié à tout moment, et avec effet immédiat, par les deux parties sans justificatif à moins qu'une période d'engagement précise n'ait été explicitement déterminée.

(3) Les réglementations susmentionnées ne portent pas atteinte au droit des parties à résilier le contrat d'utilisation de jeu avec préavis pour motif valable. Une résiliation exceptionnelle sans préavis est autorisée uniquement pour des motifs valables et uniquement si ces derniers ont été explicités.

(4) LA SOCIETE est en droit de donner un préavis de résiliation de contrat pour motif valable si :

- L'utilisateur n'a pas utilisé son compte de jeu pendant une période indiquée dans les règles du jeu ;

(5) La suppression définitive des données de l'utilisateur et de son compte de jeu s'effectue immédiatement. Cependant, à des fins de statistiques, l'adresse email, l'identifiant, la durée de jeu et les dates d'inscription et suppression sont conservés pour une durée illimitée. L'utilisateur peut demander la suppression définitive de ces données statiques sur simple demande à [contact@okord.com](mailto:contact@okord.com).

(6) La résiliation du contrat d'utilisation du jeu et/ou du compte de jeu doit être effectuée par écrit. Les e-mails sont considérés comme formes écrites valides.

(7) Dans le cas d'une suppression d'un compte de jeu, la validité du contrat d'utilisation ne serait pas affectée.

## Protection des données et publicité

(1) Il va de soi que toutes les données personnelles transmises par l'utilisateur au cours de l'exécution du contrat seront traitées par LA SOCIETE de façon strictement confidentielle et en respectant les dispositions de protection des données en vigueur.

(2) Pour des raisons techniques, la participation au jeu et aux services connexes n'est pas possible sans l'enregistrement des données de l'utilisateur. Ledit utilisateur accepte l'enregistrement et le traitement électronique de ses données, du fait de son inscription en vue de l'ouverture d'un compte de jeu, ou du fait de l'utilisation des services connexes aux jeux.

(3) Si un utilisateur souhaite la suppression complète de ses données, cela entraîne automatiquement la suppression de tous les comptes ouverts sur les jeux exploités par LA SOCIETE et la résiliation du contrat d'utilisation de jeu.

(4) Un utilisateur ne peut exiger que les contenus produit par lui ou un autre utilisateur dans le jeu (inclus forum) soient supprimés au titre de la protection des données.

(5) En supprimant le compte de jeu, LA SOCIETE supprime de son système les données de l'utilisateur. LA SOCIETE est toutefois encore en droit, même après la suppression du compte de jeu, de continuer à informer celui-ci des nouveautés par e-mail (ex. : pour l'informer du commencement de nouveaux mondes de jeu après la fin automatique d'un monde).

L'utilisateur peut s'opposer à la réception de tels e-mails, à tout moment, sans frais mis à part les frais de transmission de sa demande de rétractation (aux tarifs de base). Toute information et lettre d'information envoyée par LA SOCIETE contiendra la possibilité pour l'utilisateur de refuser la réception d'autres informations et d'envoyer une rétractation dans ce sens.

(6) La Déclaration de protection des données de LA SOCIETE s'applique en outre.

## Dispositions finales

(1) Le droit de la République française s'applique aux présentes CG et à tous les contrats acceptés sur la base desdites CG. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale ainsi que les dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé français sont exclues.

(2) Dans la mesure où l'utilisateur est domicilié ou réside habituellement hors de la République française, le tribunal dans la circonscription duquel LA SOCIETE a son siège est compétent pour juger des litiges émanant de ces CG. Cela vaut également lorsque le domicile ou le séjour habituel de l'utilisateur n'est pas connu au moment où la demande est initiée.

(3) La nullité de certaines dispositions de ces CG n'affecte pas la validité des autres dispositions.

LA SOCIETE

Daté du : 2 avril 2017